

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Ordre du jour :

1. Examen du compte de gestion 2020.
2. Examen et vote du compte administratif 2020.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.
4. Clôture définitive du budget annexe du lotissement communal.
5. Vote des taux relatifs aux différentes taxes.
6. Présentation et vote du budget primitif 2021.
7. Délibération relative aux subventions allouées aux associations.
8. Autorisation de procéder à la recherche de financement complémentaire pour le talus de Calvese.
9. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour les travaux de réhabilitation de la Place aux Monuments aux Morts.
10. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour les travaux de réfection de la salle des délibérations de la mairie.
11. Questions diverses.

Présents :

MM. BARTOLI Jean-Jacques, FARELLACCI Dominique, NICOLAI Yves, ISTRIA Jérôme.
Mmes CESARI Rose-Marie, GERMAIN Antoinette, LANGIANNI Marie-Paule, CESARI Blanche, LOMELLINI Elisabeth.

Avait donné pouvoir : BUCAÏ Bernard à BARTOLI Jean-Jacques.

Secrétaire élu par le conseil municipal en début de séance : M. FARELLACCI Dominique.

1. Examen du compte de gestion 2020

Le Maire présente le compte de gestion 2020 aux membres du Conseil Municipal.
Voir délibération n°21/02001 du 09 avril 2021.

2. Examen et vote du compte administratif 2020

Le Maire présente le compte administratif 2020 au Conseil Municipal en précisant, notamment, que le lotissement y figure toujours malgré la demande de la Commune datant de 2017.

Le Maire quitte ensuite la salle de délibérations afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Rose-Marie CESARI, première adjointe, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2020.

Voir délibération n°21/02002 du 09 avril 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les résultats d'exécution du compte administratif 2020, conformes au compte de gestion, et qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de clôture 2019	+ 636 016,34 €
+ Résultat excédentaire (M 14) de l'exercice 2020	+ 194 427,43 €
+ Résultat excédentaire lotissement exercice 2020	<u>+ 59 721,07 €</u>
= Résultat de clôture 2020	+ 890 164,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2019	0 €
+ Résultat excédentaire (M14) de l'exercice 2020	+ 116 624,29€
+ Résultat déficitaire lotissement exercice 2020	<u>- 211 915,12 €</u>
= Résultat de clôture 2020	- 95 290,83 €

TOTAL + 794 874,21€

Le Maire propose l'affectation suivante au Budget Primitif 2020 :

- Inscription en dépenses d'investissement ligne 001	95 290,83 €
- Inscription au compte 1068 recettes investissement	95 290,83 €
- Inscription en recettes de fonctionnement ligne 002	794 874, 21 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2020 tel que présentée ci-dessus.

Voir délibération n°21/02003 du 09 avril 2021.

4. Clôture définitive du budget annexe du lotissement communal

Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 avril 2008, le conseil municipal avait approuvé la création du lotissement communal de « Trefolo » géré en budget annexe.

Il précise qu'en 2017, le conseil municipal avait déjà voté la clôture de ce budget mais que cette délibération n'avait pas été prise en compte par la Trésorerie.

Aujourd'hui, les travaux étant complètement terminés, les lots tous vendus et construits, ce budget annexe n'a plus lieu d'exister.

Le Maire propose ainsi de clôturer définitivement ce budget annexe et demande au conseil de vouloir en délibérer.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la clôture définitive du budget annexe du lotissement susvisé.

Voir délibération n°21/02004 du 09 avril 2021.

Voir délibération n° 21/02005 du 09 avril 2021.

5. Vote des taux relatifs aux différentes taxes

Le Maire propose pour l'année 2021 de maintenir les taux appliqués en 2020 pour un produit total prévisionnel de 151 962 € conformément au tableau ci-après.

Monsieur le Maire précise que suite à :

- L'incorporation de la commune au sein de la CCSVT, la totalité de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus perçue par la Commune suite à la réforme sur la taxe d'habitation, la Commune n'a plus à décider de son taux, la compensation étant assurée par l'Etat.

Il précise en outre que le taux de 21,64 % est la somme du taux communal (9,39%) auquel s'ajoute le taux départemental (12,25%).

TAXES	BASE 2021	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	Sans objet	Sans objet	53 349 €
Taxe foncière (bâti)	455 700 €	21,64 %	98 613 €
Taxe foncière (non bâti)	0	0	0
TOTAL	455 700 €		151 962 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les taux des différentes taxes tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Voir délibération n°21/02006 du 09 avril 2021.

6. Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Le Maire présente successivement aux membres du conseil municipal chacune des deux sections du Budget Primitif par chapitres, s'établissant globalement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes totales	1 322 840 €
Virement à la section d'investissement	378 329 €
Excédent de fonctionnement reporté	794 874 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes totales	927 095 €/927 180 €
Virement de la section de fonctionnement	378 329 €
Déficit reporté en dépenses (lotissement) et excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	95 290 €

Lors de l'échange suivant la présentation du projet de budget avec les différents programmes, divers points ont été abordés parmi lesquels :

- Interrogation concernant la priorité de la Place du Monument aux Morts par rapport à la rénovation de la place de l'église : le Maire comprend cette interrogation mais précise aux membres du Conseil que le financement du second projet d'un montant de 120 900 € pose problème dans la mesure où « ça ne passe pas » pour le complément de financement à demander au titre de la dotation quinquennale ;
- « Rien pour la campagne » dans les programmes prévisionnels et notamment interrogation sur la réhabilitation de la fontaine du Barcaghjolu, le chemin de la fontaine à la plaine, les ralentisseurs, l'éclairage public : le Maire renouvelle une fois de plus sa demande aux Conseillers Municipaux d'être une force de proposition, avant le projet de budget primitif, en citant l'exemple de propositions émanant d'un conseiller (méthode de travail à voir en questions diverses lors de l'étude de la proposition précitée) ;
- Interrogation concernant les postes constitutifs du programme relatif au clocher de l'église de Calvese : le Maire confirme que sont bien pris en compte tous les postes concernés (électrification des cloches / Filet pigeons + planchers et échelles métalliques / Rejointage intérieur hormis les gros trous) ;
- Problème de la « sincérité » du budget dans la mesure où par exemple, les charges à caractère général et les charges de personnels sont manifestement surévaluées, au regard des résultats du CA 2020 : le Maire en convient avant de rappeler aux membres du conseil municipal qu'il s'agit d'un point sur lequel il a déjà sollicité en vain les services de l'Etat (problème d'équilibre réel du BP alors qu'il faut intégrer des excédents de fonctionnement très importants).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021.

7. Délibération relative aux subventions allouées aux associations

Conformément aux crédits budgétaires inscrits en section de fonctionnement au BP 2021, compte 6574 subventions, le Maire propose au conseil municipal d'allouer des subventions aux six associations telles que précisées ci-dessous :

- Fiera di U Turismu Campagnolu	2 000 €
- Réseau de Santé Polyvalent	250 €
- Gymnastique Club Valinco	100 €
- Association Anciens Combattants Olmeto/Sollacaro	250 €
- Valinco-Taravo TEAM	1 200 €
- Association Inseme	<u>500 €</u>
TOTAL	4 300 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition d'allocation de subventions aux associations telle que proposée ci-dessus.

Voir délibération n°21/02007 du 09 avril 2021.

8. Autorisation de procéder à la recherche de financement complémentaire pour le talus de Calvese.

Le Maire rappelle que les travaux de sécurisation du talus de Calvese avaient été programmés (116 185 € TTC/105 330 HT) mais que l'appel d'offres lancé avait été infructueux.

Aujourd'hui, l'état du talus s'est encore aggravé du fait des pluies successives ; la nouvelle étude technique diligentée présente un nouvel estimatif de 143 308 € TTC (130 280 € HT) répartis en trois lots :

- Lot n°1 : travaux géotechniques 85 185 € TTC (77 450 € HT)
- Lot n°2 : maçonnerie/Pluvial 57 563 € TTC (52 330 € HT)
- Lot n°3 : maçonnerie 8 8818 € TTC (8 018 € HT)

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à la recherche de financement complémentaire (26 785 € TTC/24 950 HT) selon la clé de répartition suivante :

- CdC (amendes de police) 17 465 € HT
- Part communale (y compris TVA) 9 320 €

Suite à une intervention d'un conseiller municipal, le Maire confirme les éléments suivants : les travaux géotechniques concernent la mise en place du filet métallique TECCO étant précisé que ce choix a été validé après confirmation formelle par le cabinet d'études que la solution avec grillage TECCO suffisait à assurer le confortement du talus concerné, ancrages sécurisés, ... / Le lot maçonnerie/pluvial et le lot maçonnerie comprennent : le mur de soutènement de la planche supérieure et le pluvial en partie supérieure du talus + le mur de parement en pierres sèches (1,5 m de haut) le long de la partie basse avec reprise du pourtour de la zone déchets.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la recherche de financement telle que précisée ci-dessus.

Voir délibération n°21/02008 du 09 avril 2021.

9. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour les travaux de réhabilitation de la Place aux Monuments aux Morts

Le Maire rappelle que le conseil l'avait mandaté pour lancer une étude sur des travaux d'aménagement de la place du monument aux morts. Le projet présenté par le bureau CETAVIA s'élevant à 44 502 € TTC (40 500 € HT), il est proposé le plan de financement HT suivant :

- Etat (DETR) 40 % 13 571,20 €
- CdC 40% 16 200 €
- Commune (y compris TVA) 14 731,60 €

Un conseiller appelle l'attention du maire et des membres du conseil sur l'intérêt qu'il y aurait à consulter d'autres bureaux d'études mobilisant les outils indispensables (3D, ...) à une définition de projets prenant en compte toutes leurs composantes ; le Maire précise que le bureau concerné est retenu pour l'APS mais qu'un appel à concurrence sera organisé pour la MO, permettant ainsi à d'autres bureau de candidater.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la recherche de financement telle que précisée ci-dessus.

Voir délibération n°21/02009 du 09 avril 2021.

10. Autorisation de procéder à la recherche de financement pour les travaux de réfection de la salle des délibérations de la mairie.

Le Maire propose au conseil de procéder à des travaux de réfection de la salle des délibérations de la mairie : réhabilitation picturale et surtout des installations électriques et du chauffage pour un montant total de 25 719,12 € TTC (23 381,02 € HT).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (DETR) 40% 9 352,40 €
- CdC 40 % 9 352,40 €
- Commune (y compris TVA) 7 014,32 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la recherche de financement telle que précisée ci-dessus.

Voir délibération n°21/02010 du 09 avril 2021.

11. Questions diverses

11.1 Questions diverses du Maire

Vente de l'ancien camion (garage de Bicchisano)

Le Maire propose d'utiliser le produit de la vente (offre de 3 000 €) pour faire procéder à une remise en état partielle du petit camion dont la largeur limitée lui permet d'emprunter des voies étroites au sein des villages de Sollacaro et Calvese : accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point sur l'équipe technique municipale

Le Maire fait un point sur la situation actuelle et à venir dans les prochains mois au cours desquels Paul ISTRIA devrait se retrouver seul alors que la période concernée se traduira par une charge de travail importante : le Maire propose de faire appel à une entreprise pour l'entretien de Filitosa, Piatone / Cimetières et route du cimetière de Sollacaro, lavoirs, ...

Paul ISTRIA pouvant assumer au moins les rues des villages.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Sanitaires de l'école

Le Maire s'interroge sur les entreprises susceptibles de réaliser les différents travaux, en particulier ceux de maçonnerie, durant la période estivale.

11.2 Question diverse de Antoinette GERMAIN

L'intéressée appelle l'attention du Maire et du conseil sur un écoulement d'eau apparu sous le jardin Gherardi : lors de l'échange, il est précisé que l'origine en est une ancienne fontaine qui « repartirait » lors de fortes pluies ; si cet écoulement perdurait, il conviendrait en effet de faire quelque chose pour le canaliser vers le pluvial.

11.3 Questions diverses de Dominique FARELLACCI

Dépôt d'un amendement (envoyé par courriel avant le conseil)

« Inscription à la section investissement / Programme études et honoraires / Article 2031, des dossiers suivants (libellés à simplifier en tant que de besoin) :

- Sentier Sollacaro-Calvese : Requalification-réhabilitation de la bretelle à l'entrée de Sollacaro qui passe sous un ensemble architectural patrimonial ;
- Village de Calvese : Requalification-réhabilitation de la cour de l'école / Réhabilitation du chemin entre la fontaine et la cour de l'école / Réhabilitation du

sentier qui dessert la fontaine « au-dessus d'A Piana » ainsi que les quartiers Pompa/Albenga/Grotti/Pianelli/Cassetari / Réhabilitation de la fontaine « au-dessus d'A Piana ».

Lors de l'échange, divers points ont été abordés tels que : l'intérêt de faire appel à un cabinet ; la nécessité de réaliser d'autres programmes de même type (fontaine du Barcaghjolu, ...) ; les conseillers qui doivent être une force de proposition dans un cadre organisé ; ...

A l'issue de cet échange, et sur proposition du Maire, il a été convenu d'organiser une réunion afin d'inventorier les différents projets susceptibles d'être proposés par les conseillers municipaux et d'organiser, autant que de besoin, des visites sur des communes qui ont mis en place, notamment, des programmes de réhabilitation patrimoniale.

Proposition d'une motion-délibération (envoyée par courriel avant le conseil)

« Considérant que la Communauté des Communes du Sartenais-Valinco (CCSV) regroupe dix huit communes issues de territoires différenciés,

Considérant en outre qu'elle exerce des compétences importantes pour la qualité de vie des habitants de son territoire,

Considérant toutefois, et en particulier, que de nombreux habitants de la commune s'interrogent fortement à la fois sur les raisons de l'augmentation sensible de leur facture eau-assainissement et sur les modalités de recouvrement, alors que la mutualisation des moyens devrait se traduire par une meilleure efficacité de la gestion de ce service,

Considérant de façon générale que la transparence et la circulation de l'information sont indispensables à un fonctionnement démocratique,

Considérant également le souci de dialogue et de transparence de l'exécutif intercommunal, souci affirmé depuis le début de cette mandature,

Considérant que les notions de démocratie et transparence sont explicitement traitées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'article L.5211-39 du CGCT qui précise les obligations résultant des deux notions précitées,

Considérant enfin que les obligations visées à l'article concerné n'ont pas été respectées depuis le début de la mandature actuelle,

Le conseil municipal de Sollacaro

Demande

Que le Président de la CCSV adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;

Que ce rapport fasse l'objet d'une communication par le maire-représentant de la CCSV au conseil municipal en séance publique ;

Que le Maire- représentant de la commune rende compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la CCSV, une première information pouvant avoir lieu d'ici l'été prochain ;

Souhaite

Entendre le président de la CCSV, avant la fin de l'année 2021, lors de la séance publique au cours de laquelle sera faite la communication du rapport.

Mandate le Maire

Pour finaliser la présente délibération et prendre toutes les initiatives requises pour sa mise en œuvre. »

Lors de l'échange, divers points ont été abordés tels que : interrogation sur le principe d'une motion, seul Jérôme ISTRIA y étant favorable ; privilégier le dialogue plutôt que le conflit en faisant remonter les demandes autrement ; ... le Maire ayant apporté les éléments d'information-proposition suivants :

- Le Président de la CCSV a bien adressé au Maire, avant le 30 septembre dernier, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;
- Les perturbations administratives liées au COVID n'ont pas permis en effet au Maire de satisfaire aux obligations qui lui incombait ;
- Accord pour demander à entendre le Président de la CCSV, avant la fin de l'année 2021, lors de la séance publique au cours de laquelle sera faite la communication du rapport.

Au vu de l'ensemble des points abordés et des éléments d'information-proposition apportés par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition « de demander à entendre le Président de la CCSV, avant la fin de l'année 2021, lors de la séance publique au cours de laquelle sera faite la communication du rapport » précité.

11.4 Question diverse de Jérôme ISTRIA et du Maire

Point effectué suite aux différents échanges avec Sébastien MAHEUX, conducteur de travaux chez INEO, et Jean-Pierre MORINI, chargé d'affaires au SDE2A :

- Calvese : signalement des 3 lampadaires non remplacés et qui seront traités les prochaines semaines ;
- Sollacaro Route du cimetière : dans cette première phase de travaux, l'entreprise INEO se limite au remplacement des lampadaires ; dans une seconde phase de travaux et sur le même marché, le SDE2A prévoit également le remplacement des mâts par des mâts verts ainsi que le déplacement de certains mâts si nécessaire (mâts au milieu de la route, ...) ;
- Les armoires de commande et de protection des différentes zones d'éclairage public de la commune seront remplacées prochainement ;

- Les liaisons entre boîtier de connexion lampadaire et les réseaux ont été remplacées : Jérôme ISTRIA signale tout de même que le choix du câble n'est pas idéal pour la protection contre les UV.

- Les boîtiers de connexions installés ne sont pas équipés de prise de courant pour le raccordement des illuminations de fêtes ; la question a été posée à JP MORINI : le SDE2A n'a pas prévu dans sa commande ce type de boîtiers ;

- Jérôme ISTRIA et le Maire doivent effectuer un tour complet de la Commune, de nuit, pour faire un relevé ; le Maire devra organiser par la suite une réunion avec la direction du SDE2A visant à soumettre les travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public dans la Commune ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux dans le village de Sollacaro lié aux projets des "Stretti" ;

- Filitosa : création d'un éclairage public actuellement à l'étude, les travaux apparaissant au dernier budget du SDE2A mais le détail financier n'est pas encore connu à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Yves NICOLAI

Rose-Marie CESARI

Jean-Jacques BARTOLI

Dominique FARELLACCI

Jérôme ISTRIA

Antoinette GERMAIN

Marie-Paule LANGIANNI

Blanche CESARI

Elisabeth LOMELLINI